

des documents – notamment les dirigeants du Karabakh et de l'Ossétie du Sud – de même que ceux de l'Adjarie. Seule l'Abkhazie n'a pas cautionné le PSCS.

Un autre signe encourageant est la prise au sérieux de cette proposition, de plus en plus souvent présentée comme l'approche de l'UE, par certains membres de l'UE. Au printemps 2002, suivant l'implication soutenue de la Suède, la *Commission des affaires étrangères* du Parlement européen a adopté un rapport final appuyant totalement la démarche du PSCS qui contient des recommandations qui suggèrent une approche beaucoup plus active de la part de l'UE³⁴. Enfin, les suites des événements du 11 septembre, et le regain d'intérêt pour endiguer les zones d'instabilité en périphérie de l'Afghanistan pourrait donner un second souffle à la proposition du PSCS.

³⁴ Commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense. *Projet de rapport sur la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen relative aux relations de l'Union européenne avec le Sud du Caucase dans le cadre des accords de partenariat et de coopération (COM(1999) 272 – C5 -0116/1999 – 1999/2119(COS))*, Parlement européen, Rapporteur Per Gahrton, 22 novembre 2001. <<http://www.europarl.eu.int/meetdocs/committees/afet/20020122/433916fr.pdf>>.